



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 17494

## Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des cinémas art et essai. En 1959, les cinémas d'art et essai ont été les premiers reconnus. En 1962, une commission de classement accordait à cinquante salles le label art et essai. En 2002, une réforme du classement a été mise en oeuvre pour mieux prendre en compte leurs spécificités : politique d'animation, action en direction du jeune public, diversité des films, situation géographique et enfin classement par établissements, et non plus par salles. Aujourd'hui, les cinémas art et essai, réalisent 28,4 % des entrées en France avec 39 % des écrans, alors que les multiplexes appartenant à des grands groupes réalisent 51,9 % des entrées avec seulement 31 % des écrans. Mais ces derniers cherchent à conforter leur position dominante en entreprenant des actions à l'encontre des salles indépendantes : baisse de la rétribution des distributeurs sur les entrées réalisées grâce aux cartes illimitées, actions en justice au nom de la concurrence contre les salles qui ont bénéficié du soutien des collectivités locales comme le Comédia à Lyon. En septembre 2007, le Gouvernement a créé une mission sur « le cinéma et le droit à la concurrence ». Devant l'offensive des grands groupes, il importe en effet de préserver la diversité du réseau de salles et leur accès aux films qui sont menacés par la concentration. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour sauvegarder le réseau cinéma art et essai et les salles indépendantes.

## Texte de la réponse

S'agissant des salles de cinéma, le Centre national de la cinématographie (CNC) accorde des aides sélectives au fonctionnement des salles, avec les subventions accordées aux salles art et essai et des soutiens à l'investissement, avec l'appui apporté à la création et la modernisation des salles de cinéma dans les zones insuffisamment équipées. Le CNC consacrera, cette année, 11,5 MEUR au premier dispositif et 9,4 MEUR au second. Les budgets de ces programmes d'aide progressent en 2008 par rapport à l'année précédente et l'effort de l'État en faveur des salles art et essai, loin de se ralentir, s'est intensifié au cours des ans. Ces dispositifs permettent ainsi d'encourager la diversité du travail de diffusion dans les salles et de favoriser l'aménagement culturel du territoire et témoignent de l'importance constante qui leur est accordée. Le réseau des salles d'art et essai de France demeure de loin le premier d'Europe par sa taille et sa densité. Il concourt efficacement à la diversité de l'offre de films. Face à certaines critiques, le ministère de la culture et de la communication a eu l'occasion de prendre position clairement en faveur des salles dont la programmation art et essai est indiscutable et attestée par les classements du CNC, et de rappeler la spécificité de leur offre. Les conclusions de la mission sur « Le cinéma et le droit de la concurrence », diligentée conjointement en septembre dernier par le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, ont été remises le 28 mars dernier. Les rapporteurs de cette mission proposent un certain nombre de solutions aux problèmes qu'ils ont relevés au cours d'un dialogue approfondi avec tous les professionnels concernés : créateurs, producteurs, distributeurs, exploitants et experts. À l'issue d'une consultation juridique sur ce rapport qui vient de s'achever, une concertation va maintenant être conduite par le CNC sur ces propositions, avec l'objectif de promouvoir la diffusion de notre cinéma dans toute sa diversité.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

**Circonscription** : Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 17494

**Rubrique** : Arts et spectacles

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 10 juin 2008

**Question publiée le** : 26 février 2008, page 1523

**Réponse publiée le** : 17 juin 2008, page 5109